

Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



**Procès-verbal de la séance du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
du 27 juin 2016**

Table des matières

1. Appel.....	3
2. Approbation de l'ordre du jour.....	3
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 11 avril 2016	3
4. Communications du Bureau.....	3
5. Communications de la Municipalité.....	3
6. Communications des délégué-e-s auprès des associations intercommunales.....	4
7. Préavis municipal No 09/2016 : Comptes 2015.....	4
8. Préavis municipal No 10/2016 : Rapport de Gestion 2015.....	4
9. Remerciements aux municipaux et aux conseillers sortants	5
10. Annonce de préavis futurs.....	6

1. Appel

Le Président accueille les membres du Conseil et de la Municipalité au chalet d'Alpage "Le Vermeilley" Arzier.

La Secrétaire procède à l'appel : 36 membres étaient présents, 13 excusés; le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h45.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président soumet l'ordre du jour au Conseil communal

L'ordre du jour est approuvé à la majorité;

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 11 avril 2016

Le Président soumet à l'assemblée l'approbation du procès-verbal du 11 avril 2016. Le Conseil Communal approuve le procès-verbal à la majorité.

4. Communications du Bureau

Le Président demande aux commissions permanentes de bien vouloir transmettre à la secrétaire leur décompte d'heures. Il informe que le procès-verbal de cette séance sera réalisé le plus rapidement possible et demande à l'assemblée, dès la réception de celui-ci de bien vouloir le lire et de communiquer les éventuelles modifications au bureau du Conseil.

5. Communications de la Municipalité

M. Le Syndic excuse l'absence de Mme. Elvira Rölli qui a un autre engagement et M. François Laurent Althaus qui a eu un accident, une déchirure d'un tendon du genou. Il s'est fait opérer ce matin même très tôt à la Clinique de Genolier, il va être immobilisé un certain nombre de semaines. **M. Le Syndic** est fier d'annoncer que M. Florian Habenicht, l'apprenti employé de commerce pendant 3 ans, a très bien réussi ses examens de fin d'apprentissage (Il est applaudi par les membres du Conseil).

M. Le Syndic rajoute que le chiffre d'affaire de l'Auberge est en baisse, ce qui est une tendance quasi générale. Il affirme que tous les restaurants la subissent dans l'ordre de 20 à 25 %. L'Auberge en est à 19 %, ce qui fait que la Municipalité a dû revoir les loyers. Elle a analysé les loyers qui se pratiquaient dans d'autres auberges communales et il se trouve que le loyer de l'Auberge de l'Union était largement au-dessus de tous les autres de la région. Un alignement pour rejoindre les autres montants et offrir un loyer plus ressemblant au chiffre d'affaire de l'Auberge de l'Union d'Arzier a été effectué.

M. Christian Dugon a une communication concernant le C.C.S. Des travaux de réparation ont été faits au niveau du carrelage de la cuisine qui avait sauté. En cours de travaux l'entreprise mandatée a remarqué que le carrelage des murs ne tenait pas non plus, un défaut d'origine, qui se voit 20 ans après. Tout l'appareillage au niveau des murs a été déposé pour pouvoir remplacer ce carrelage aussi, ce qui n'était pas prévu dans le budget. Ceci fait que l'amélioration de l'éclairage dans les couloirs qui avait été envisagé, ne pourra pas être effectuée maintenant et sera renvoyé à la prochaine législature. En ce qui concerne l'isolation phonique, les travaux vont être entrepris pendant les vacances d'été ce qui fait que tout devrait être fonctionnel à la rentrée.

Mme Danielle Pasche informe que sa seule communication concerne la structure d'accueil *le Relais des Mômes* qui a soumis une demande d'augmentation des places d'accueil pour midi à 72 enfants en espérant avoir l'autorisation pour la prochaine rentrée. Jusqu'à aujourd'hui la structure offrait 60 places, principalement aux parents prioritaires.

6. Communications des délégués auprès des associations intercommunales

M. Jean-Pierre Vuille pour la Commission du Feu, n'a pas de communication.

M. Frédéric Guilloud pour le Conseil Régional. La dernière séance a eu lieu le 16 juin à Marchissy. Huit préavis ont été présentés. Soit : les comptes, trois préavis pour les transports publics, un pour le tourisme et trois pour l'organisation du Conseil régional. Il a également dans ses mains une synthèse de la législature qu'il pourrait résumer par une phrase. "Lorsque les communes unissent leurs efforts derrière la région, cela engendre un effet de levier pour dégager des fonds tiers conséquents". Il ne lira pas tout le document, mais invite les conseillers à consulter le site de www.nyonrégion.ch afin de trouver des éléments concernant la région, pour la compréhension du sujet.

M. Philippe Esseiva pour l'APEC (annexe N° 1)

M. Raymond Jaquet et M. Philippe Esseiva se mettent à disposition pour des renseignements complémentaires et pour répondre à d'éventuelles questions.

Les délégués de l'AISGE et du Réseau des Toblerones sont excusés (pas de communication).

7. Préavis municipal No 09/2016 : "Comptes 2015"

M. Le Syndic explique que les conseillers ont reçus des compléments d'informations, sous la forme d'un tableau et annexes à joindre au rapport de gestion. Le Président passe la parole au Président de la Commission des finances.

M. Vincent Grandjean rapporteur dit ne pas avoir la joie d'avoir un rétroprojecteur. Il ne lira pas tout le rapport mais aimerait relever quelques points. Tout d'abord il remercie la Municipalité pour sa disponibilité lors des séances de commission et l'excellent travail fourni. Il remercie tout particulièrement la Boursière pour les documents envoyés tôt et également pour sa disponibilité. La commission a bien pu faire le travail sans être coincée par le temps. Il explique le rapport, en passant en revue les différents comptes, en faveur des revenus. Il souligne ce qui a pesé moins sur les charges de la Commune. Il mentionne le bel effort fourni au niveau de la gestion de la forêt et aussi dans le dicastère du service des eaux, qui a ramené plus de raccordements, plus de vente d'eau. Les charges liées à l'école ont baissés. Certain projets prévus par la Municipalité n'ont pas été réalisés. Il mentionne aussi ce qui a de l'importance, le reclassement d'une partie des bâtiments du patrimoine administratif au patrimoine financier de la Commune. Conformément à la loi. Dans l'autre sens ce qui a pu influencer dans le négatif, les revenus financiers de la commune ont diminué. C'est clair qu'il faut mettre cela en comparaison avec les intérêts des dettes. Quand les taux baissent, cela comprend les emprunts et les revenus. Dans le cadre de la facture Sociale, la charge est répartie entre les communes et le canton. Tous attendent des réductions mais la Commune n'a aucune influence sur ce partage. Il aimerait souligner le respect du Budget par la Municipalité. À l'analyse des revenus et dépenses, il faut rester prudent. Evaluer l'augmentation de la population et les rentrées d'impôts par rapport aux dépenses. Si on regarde le bilan, la dette de la Commune s'élève à 19 millions, il y a une augmentation de la dette de 3,5%. Ce qui est intéressant est qu'il n'y a plus de dette à court terme, il n'y a que des dettes à moyen et long terme, ce qui permet d'avoir un taux d'intérêt plus bas. La marge d'autofinancement est stable, par rapport à 2014. Bien meilleure de celle, négative en 2013. Il y a eu une baisse d'impôts spéciaux donc moins de fonds pour financer les activités de la Commune.

L'endettement par habitant a légèrement augmenté, ce qui est logique. En conclusion il propose à la nouvelle Municipalité d'anticiper, de bien surveiller l'évolution des revenus, un grand challenge pour la nouvelle législature. La plupart des terrains ont été vendus, ce qui implique peu d'augmentation des impôts spéciaux. Le souci majeur serait le mode de financement des infrastructures. Spécialement l'eau, la mise en séparatif et un projet de nouvelle STEP. La commission des finances remercie la Municipalité pour sa grande transparence lors des séances.

M. Vincent Grand lit les conclusions du rapport.

Le Président demande s'il y a des questions dans la salle.

La parole n'est pas demandée, **Le Président** passe en revue les têtes de chapitre et invite les conseillers à se manifester en cas de problème.

À la fin, **M. Frédéric Guilloud** apporte la cloche à **Nicolas Ray** et il souhaite la bienvenue au Vermeilley

Le Président rappelle à **M. Frédéric Guilloud** d'attendre la lecture de son rapport pour prendre la parole, (amusement de l'assemblée).

En l'absence d'autres commentaires, **Le Président** soumet le préavis au vote de l'assemblée.

Le Préavis N° 09/2016 est accepté par 31 oui et 1 abstention

8. Préavis municipal No 10/2016 : Rapport de Gestion 2015

M. Frédéric Guilloud lit les conclusions du rapport de la commission de Gestion demandant aux conseillers d'accepter le rapport de gestion tel qu'il est proposé.

En l'absence d'autres commentaires, **le Président** soumet le préavis au vote de l'assemblée.

Le Préavis N° 10/2016 est accepté par 28 oui, 4 non et 3 abstentions

9. Remerciements aux municipaux et aux conseillers sortants.

Le Président remercie au nom de l'ensemble du Conseil communal, les trois municipaux qui terminent leur mandat au 30 juin 2016. Mme Danielle Pasche qui s'est dépensée pendant ces années à la Municipalité, pour l'accueil de jour, la mise en place de la structure de l'AISGE et de la sécurité routière. M. François Laurent Althaus qui est malheureusement absent, il précise que pendant deux législatures, qu'il s'est engagé dans un vaste programme de modernisation du réseau d'eau de la commune, il a également participé à la création du Parc Jura Vaudois dont il a été le premier Président. Il est encore aujourd'hui Président d'honneur. Il salue et remercie encore M. Le Syndic Eric Hermann qui pendant 10 ans a su conduire son équipe. Il a fait profiter ses connaissances professionnelles, permettant à la commune de poursuivre son développement tout en conservant des finances saines et contrôlées. Au nom de tous il leurs souhaite beaucoup de succès et de bonheur dans leurs prochaines étapes de leurs vies. **Le Président** remercie également certains membres de notre Conseil communal qui ont décidé de ne pas briguer de nouveau mandat pour la prochaine législature. Il lit et remet leur fiche de carrière politique au sein du Conseil communal d'Arzier - Le Muids. **Le Président** en son nom et certainement aussi au nom de ses prédécesseurs

Nicolas Fleury et Vincent Grandjean remercie la secrétaire Maryline Thalmann Giavina qui a su être pendant ces 5 ans, un soutien moral, une conseillère diplomatique et notre pense-bête. Durant cette législature nous avons pu siéger dans les meilleures conditions grâce à son travail de continuité.

M. Raymond Jaquet lit son intervention (Annexe N° 2)

M. Pierre Jaccard félicite M. Nicolas Ray. Il dit qu'il part début 2017 s'installer à Essertines sur Rolle, village de naissance de sa femme. Il raconte qu'en faisant des rangements il va devoir s'occuper de 2 mètres linéaires d'archives de classeurs réservés au Conseil communal d'Arzier-le Muids.

M. Patrick Reithaar salue tous et ajoute une petite dernière. Sans nostalgie il revient sur les événements du passé. Il souhaite un bon départ et beaucoup de plaisir à la nouvelle Municipalité. Il suggère aux nouvelles autorités de faire attention au niveau de l'endettement et de l'évolution des taux d'intérêts. En effet, le plafond d'endettement est presque atteint et l'environnement des taux d'intérêts n'offre plus d'opportunité de baisse. Il s'agit donc de réduire la dette et de gérer au mieux la courbe des taux, car 2/3 de l'endettement arrive à échéance dans les 7 prochaines années. Il met en garde et invite à tout mettre en œuvre pour ne pas reporter ce fardeau sur les générations prochaines. Il affirme avoir eu infiniment de plaisir à côtoyer tout le monde en servant la Commune et en siégeant dans le Conseil. Il remercie les membres du Conseil pour leur attention.

M. Denis Berger a une petite information. Il fait partie du *Nyon-St.- Cergue Retro*, qui a un projet de rénovation et de remise en fonction d'une automotrice. Il invite les conseillers d'aller visiter la machine dans le courant du mois de juillet.

Mme Danielle Pasche revient sur quelques points. Elle remercie Hélène Boschung Sadler et Patrick Reithaar pour leur parrainage. Elle se rappelle de sa première motion, le Président de l'époque l'avait transformée en interpellation et se souvient bien de sa première législature. Elle remercie ses chers collègues sans oublier les conseillers et aussi les chefs de services pour tout leur travail et ce qu'ils transmettront aux autres collaborateurs. Ils ont fourni un énorme travail. Elle mentionne tout particulièrement sa famille qui a fait preuve de beaucoup de patience, qui l'ont soutenue et qui ont accepté les absences que demandait son travail au sein de la Municipalité.

M. Le Syndic lit son intervention (Annexe N° 3)

Il annonce que les préavis seront les mêmes traditionnels de début de législature.

Il n'y a plus de commentaire. **Le Président** a le plaisir pour la dernière fois de lever la séance et remercie le Conseil pour sa confiance. Il souhaite à l'assemblée de très bonnes vacances d'été et un bon appétit. Santé à toutes et à tous.

La séance est levée à 20H43

Le Président
Nicolas Ray

La Secrétaire et La Secrétaire suppléante
Maryline Thalmann Giavina & Gabrielle Thiel